



MÉTROPOLE DE LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **15 février 2019**

Compte rendu affiché le **25 février 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **07 février 2019**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEAUD, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia LAKEHAL à Pierre DUSSURGEY, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Nadia NEZZAR à Mustafa USTA.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Marie-Emmanuelle SYRE, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN⁵, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

19.02.0005

Désignation des représentants de la commune de Vaulx-en-Velin au Groupement d'Intérêt Public « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi »



RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°18-05-0903 du 3 mai 2018, vous avez approuvé l'avenant n° 4 à la convention constitutive de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF), qui l'a transformé en un GIP nommé, Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e).

Les statuts ont été validés dans le cadre d'un arrêté préfectoral du 18 - 463 du 28 décembre 2018 qui permettra de réunir la première assemblée générale du GIP dans son nouveau format pour l'élection de son bureau et installation de la structure.

Les nouveaux statuts prévoient notamment :

- un élargissement de l'objet : ayant pour mission notamment la coordination des acteurs de l'emploi des réseaux spécialisés et des acteurs locaux, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMI'e) doit également devenir l'opérateur privilégié du PMI'e dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion pour l'emploi et assurer le déploiement opérationnel du lien à l'entreprise,
- un élargissement de son périmètre d'intervention qui lui permette d'intervenir sur l'intégralité du territoire métropolitain,
- une évolution de sa gouvernance et de son financement permettant à l'ensemble des communes volontaires d'adhérer au groupement et de participer au pilotage du GIP.

Le conseil d'administration est composé de 27 membres ayant voix délibérative :

- la Métropole de Lyon dispose de cinq représentants et cinq suppléants ;
- la Ville de Lyon dispose de deux représentants et deux suppléants ;
- l'Etat dispose d'un représentant et d'un suppléant
- le Pôle emploi dispose d'un représentant et d'un suppléant
- la Région Auvergne Rhône Alpes dispose d'un représentant et d'un suppléant
- les 17 autres communes disposent chacune d'un représentant et d'un suppléant
- les consulaires ainsi que les bailleurs publics disposent chacun d'un titulaire et d'un suppléant

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la nomination des représentants de la commune au sein du GIP :

- un titulaire : Madame la Maire, Hélène GEOFFROY
- une suppléante : Madame Kaoutar DAHOUM

En conséquence, je vous propose :

➤ De désigner Madame la Maire, Hélène GEOFFROY, en tant que titulaire, et Madame Kaoutar DAHOUM, en tant que suppléante pour représenter la commune de Vaulx-en-Velin, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration du GIP « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Vu l'article 15 de la Loi du 1er décembre 2008 relatif au pacte territorial pour l'insertion ;

Vu l'article L5313-1 du Code du travail relatif au périmètre d'intervention des Maisons de l'emploi ;

Vu la délibération 18-05-0903 du 3 mai 2018 relative à l'adhésion de la commune de Vaulx-en-Velin au GIP « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi » ;

Vu l'arrêté préfectoral 18-463 du 28 décembre 2018 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi » (Avenant n°4) ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la politique d'insertion engagée par la Métropole de Lyon en particulier la coordination de l'action sur les communes et de mobilisation des entreprises du territoire en faveur de l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés et notamment des bénéficiaires du RSA.

Considérant la nécessité de fédérer les différents acteurs publics parmi lesquels l'Etat, la Région, la Métropole de Lyon, Pôle emploi, la Ville de Lyon et les communes volontaires, chacun dans leur compétence ou action pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi

Considérant l'avenant N° 4 à la convention constitutive du Groupement D'intérêt Public «Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » ;

Entendu le rapport présenté le 15 février 2019 par Madame la Maire. 3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 26
Votes Contre :
Abstention : 10

➤ Désigne Madame la Maire, Hélène GEOFFROY, en tant que titulaire, et Madame Kaoutar DAHOUM, en tant que suppléante, pour représenter la commune de Vaulx-en-Velin, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration du GIP « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi ».

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme



Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY